

Arrêté n°2025-27 du 11 décembre 2025 portant constitution du bureau de vote pour le dépouillement de l'élection d'un représentant au collège B de la commission de recherche du conseil académique de SUPMICROTECH – scrutin du 16 décembre 2025

LE DIRECTEUR

Vu le code de l'éducation et notamment son article D 719-28 ;
Vu le décret n°2018-285 du 18 avril 2018 relatif à l'Ecole nationale supérieure de mécanique et des microtechnique (SUPMICROTECH) ;
Vu l'arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche en date du 8 janvier 2024 portant nomination de Pascal VAIRAC comme directeur de l'Ecole nationale de mécanique et des microtechniques (SUPMICROTECH) ;
Vu les statuts de SUPMICROTECH ;
Vu l'arrêté n°2025-18 du 20 novembre 2025 portant organisation d'élection partielle l'organisation de l'élection partielle d'un représentant à la commission de recherche du conseil académique de SUPMICROTECH – scrutin du 16 décembre 2025 ;

ARRETE

Article 1 - Composition du bureau de vote

Sont nommés président et assesseurs du bureau constitué en vue du dépouillement, le 16 décembre 2025

- Présidente: Madame Marine HOSPITAL
- Assesseurs : Monsieur Christophe VARNIER
Monsieur Emmanuel PIAT

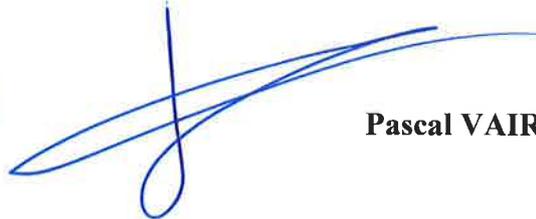
Article 2 - Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, de sa transmission à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, rectrice de l'académie de Besançon, chancelière des universités ainsi que de sa publication sur les sites internet et intranet de SUPMICROTECH.

A Besançon, le 11 décembre 2025

Le directeur de SUPMICROTECH




Pascal VAIRAC